



2013-05-23  
32689201 (R)  
10:44

**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CARAQUET**

ARRETE NO. 84

ARRETE DE LA VILLE DE CARAQUET INC. PORTANT  
FERMETURE DU CHEMIN ST SIMON AU NORD DU  
BOUL ST PIERRE EST JUSQU'AU LIMITE SUD  
DE LA RUE DE L'ILE

CONSIDERANT QUE l'article 187 de la Loi sur les municipalités  
habilite le conseil municipal de la Ville de Caraquet Inc. à fer-  
mer, par voie d'arrêté, toute route ou portion de celle-ci sur le  
territoire de la Municipalité.


CONSIDERANT QUE la Ville de Caraquet Inc. considère qu'il  
est dans le meilleur intérêt de la municipalité que le chemin St  
Simon situé au nord du boulevard St Pierre Est soit fermé.

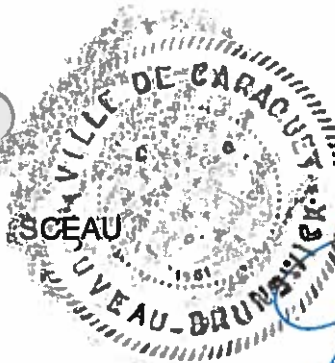
LE CONSEIL DE VILLE DE CARAQUET INC. DUMENT REUNI, ADOPTE  
CE QUI SUIT:

1. Est fermée toute la portion du chemin St Simon situé au  
nord du boulevard St Pierre Est jusqu'au limite sud de la rue de  
l'Ile délimitée à l'Est par le terrain de Pamphile Chiasson, à  
l'ouest par le terrain de Sébastien Doiron et Claude Doiron, au  
sud par le boulevard St Pierre Est et au nord par la rue de l'Ile.
2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adop-  
tion définitive.

PREMIERE LECTURE (par son titre): 14 juin 1984  
 DEUXIEME LECTURE (par son titre): 14 juin 1984  
 LECTURE DANS SON INTEGRALITE: 9 juillet 1984  
 TROISIEME LECTURE (par son titre): 9 juillet 1984  
 et adoption

  
 Germain Blanchard, maire

  
 Sébastien Doiron  
 Secrétaire-greffier



VRAIE COPIE DE L'ARRÊTÉ No 84  
Ce 22e jour de mai 2013


  
 Julie Paulin  
 Secrétaire municipale

I certify that this instrument  
is registered or filed in the

County Registry Office,  
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est  
enregistré ou déposé au bureau  
de l'enregistrement du comté de

GLOUCESTER  
Nouveau-Brunswick

2013-05-23 10:44 32689201  
 date/date time/heure number/numéro  
  
 André LeBlanc  
 Registrar-Conservateur